



Golf Canada
Suite 1, 1333 Dorval Drive, Oakville, ON L6M 4X7
905.849.9700 1.800.263.0009 info@golfcanada.ca

golfcanada.ca

AVRIL 2017

POLITIQUE DE TRI DU PERSONNEL ET DES BÉNÉVOLES

La présente politique vise à s'assurer que l'Association Royale de Golf du Canada, active sous l'appellation de Golf Canada (« Golf Canada ») a agi avec diligence raisonnable pour protéger :

- les jeunes qui sont des compétiteurs ou des bénévoles lors d'un événement présenté par Golf Canada
- l'intégrité de la gestion de liquidités et des transactions financières
- la gestion des informations confidentielles en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)
- tout autre volet vulnérable tel que déterminé de temps en temps

au moyen du tri de tout membre du personnel de Golf Canada et des bénévoles concernés par ces activités.

(Remarque : « le personnel » comprend toute personne travaillant sous contrat pour fournir des services à Golf Canada)

Un événement présenté par Golf Canada peut être défini comme étant un championnat ou un programme qui est directement supervisé par le personnel de Golf Canada, une personne ayant passé un contrat et/ou des bénévoles. Ceci couvre tous les programmes de Golf Canada, y compris les compétitions amateurs, les championnats professionnels, le Temple de la renommée du golf canadien, le Développement des joueurs, les Règles et le Statut d'amateur, Vert la guérison et Premiers élans.

Remarque : Il incombe aux associations de golf provinciales et/ou au club de procéder au tri des bénévoles et du personnel de l'association de golf provinciale ainsi que du club lors d'événements sanctionnés par Golf Canada ou qui représentent un programme de Golf Canada. Cette politique sera disponible pour les associations de golf provinciales et les clubs de golf pour qu'ils puissent s'y reporter, en leur recommandant de la réviser et de la mettre en œuvre lorsqu'ils estiment que cette politique est applicable.

Déclaration de politique

La présente politique peut permettre le tri du personnel et des bénévoles de Golf Canada. On a attribué à chaque poste du personnel et des bénévoles un **niveau de risque** et un **niveau de sélection** selon le Tableau des niveaux de sélection de Golf Canada (Appendice 1) et les Directives touchant les niveaux de sélection (Appendice 2) selon la nature de ce rôle particulier. En règle générale, le **niveau de risque** augmente à mesure que croissent l'autorité ou la supervision directe du personnel ou d'un bénévole sur un jeune (une personne de 19 ans ou moins), et en fonction de la gestion de liquidités ou d'autres volets vulnérables.

Une vérification de dossier de police sans tache constitue une condition d'embauche ou d'affectation à un poste de bénévole pour tout poste de personnel ou de bénévole au sein de Golf Canada auquel s'appliquent les directives de la présente politique.

La présente politique détermine les risques de manière à protéger un groupe particulièrement vulnérable parmi les bénévoles et les compétiteurs de Golf Canada de harcèlement et de mauvais traitements tels que définis dans la **Politique de reconnaissance et de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence** et la **Politique de reconnaissance et de prévention des mauvais traitements**. Le niveau de sélection correspondant déterminera la cote de sécurité minimale qui sera attribuée à la personne pour répondre à la présente politique et pour fournir l'approbation nécessaire pour travailler ou être bénévole à un événement présenté par Golf Canada.

Golf Canada acceptera une vérification de dossier judiciaire émise avant les 12 mois précédant l'événement de Golf Canada. Une vérification de dossier judiciaire soumise par un bénévole ou un membre du personnel de Golf Canada sera valide pendant cinq ans après la date de sa délivrance.

Golf Canada assumera les coûts d'une vérification de dossier judiciaire ou de dossier de conduite automobile requise en vertu de la présente politique.



Processus de sélection du personnel et des bénévoles de Golf Canada

1. Chaque poste du personnel et de bénévole lors d'événements présentés par Golf Canada a reçu un niveau de sélection selon le Tableau des niveaux de sélection de Golf Canada et les Directives touchant les niveaux de sélection de Golf Canada.
 2. Les postes classés en L2 ou en L3 dans l'Appendice 2 sont notés comme exigeant une évaluation supplémentaire (c'est-à-dire une vérification de dossier judiciaire, dossier de conduite automobile ou certificat médical).
 3. Le directeur des règles, des compétitions et du statut d'amateur de Golf Canada fournira aux Ressources humaines les noms et les coordonnées des personnes nécessitant une vérification pour les événements avant le 1^{er} mars de chaque année.
 4. Les Ressources humaines de Golf Canada tiendront un dossier consacré aux postes qui requièrent une sélection à chaque événement de même que tous dossiers de conduite automobile, certificat médical et vérification de dossier judiciaire qui ont été recueillis. Seuls les Ressources humaines et l'agent de la protection de la vie privée auront accès à ces documents (Exception - Golf Canada peut fournir une copie des dossiers de conduite automobile à l'assureur pour examen).
 5. Toute la sélection des personnes affectées à un événement présenté par Golf Canada doit être achevée avant que ces personnes puissent assumer leurs responsabilités.
 6. Golf Canada se réserve le droit de refuser un candidat selon les résultats de cette évaluation.
-

**APPENDICE 1
TABLEAU DES NIVEAUX DE SÉLECTION**

Niveau de sélection	Fonction d'affectation/niveaux de risque	Sélection requise
N1	Affectations à faible risque où :	Sélection de base consistant en au moins un des éléments suivants :
	Personnes qui ne jouent pas un rôle de supervision ou qui ne dirigent pas d'autres personnes	Initiation et/ou formation Formulaire de candidature, curriculum vitae
N2	Affectations exigeant des vérifications de qualifications :	Processus de sélection N1, plus :
	Personnes occupant un poste exigeant une preuve de qualifications spécifiques ou un dossier sans tache.	Dossier de conduite automobile ou certificat médical
N3	Affectations à haut risque où :	Processus de sélection N1 et N2, plus :
	Personnes qui exercent une supervision directe ou de l'autorité sur un jeune, dans tout autre secteur vulnérable ou en gestion de liquidités.	Vérification de dossier judiciaire



APPENDICE 2

DIRECTIVES CONCERNANT LES NIVEAUX DE FILTRAGE

N3 – Postes requérant une vérification de casier judiciaire

Personnel

- Tout le personnel de gestion des championnats professionnels de Golf Canada
- Tous les membres du personnel du sport, y compris les stagiaires, les entraîneurs et l'équipe de soutien intégré de Golf Canada
- Tous les entraîneurs et le personnel de gestion à contrat du Centre de Golf Canada à Calgary
- Tout le personnel de Golf Canada affecté aux services des Finances et des Ressources humaines
- Tout le personnel de gestion du Centre de Golf Canada à Calgary
- Tout le personnel de Golf Canada affecté aux visites du Musée et Temple de la renommée du golf canadien

Bénévoles

- Tous les gouverneurs/administrateurs accompagnant une équipe internationale de Golf Canada
- Tous les bénévoles agissant à titre d'officiels de tournoi lors d'un championnat professionnel de Golf Canada ou d'un championnat de Golf Canada où les juniors sont acceptés
- Tout président de tournoi (du club) pour tout championnat professionnel de Golf Canada ou tout championnat junior de Golf Canada, ainsi que les membres du comité d'organisation
- Pour un championnat professionnel de Golf Canada, les comités ou postes suivants nécessitent une vérification de casier judiciaire :
 - Bénévoles de la garderie
 - Comité des cadets — président, vice-présidents et superviseurs
 - Comité des porte-étendards — président, vice-présidents et superviseurs
 - Comité des services aux bénévoles — président, vice-présidents
 - Comité des services aux spectateurs — président, vice-présidents
 - Comité des services aux joueurs — président, vice-présidents

N2 – Postes requérant une preuve supplémentaire d'aptitude

Personnel/bénévoles

- Tout membre du personnel ou bénévole conduisant un véhicule dont Golf Canada est le propriétaire ou qui est fourni par Golf Canada en vertu d'une entente avec un commanditaire doit se soumettre à une vérification du dossier de conducteur
-

Bénévoles/Autres

- Tout représentant provincial conduisant une fourgonnette d'équipe provinciale fournie par Golf Canada lors d'un championnat amateur de Golf Canada doit se soumettre à une vérification du dossier de conducteur
- Tout bénévole du Comité du transport à un championnat professionnel ou amateur de Golf Canada doit se soumettre à une vérification du dossier de conducteur

N1 – Positions requérant une formation et/ou une orientation

Tout membre du personnel ou bénévole ne tombant pas sous le coup des sections N3 et N2 ci-dessus doit remplir un formulaire de demande d'emploi ou fournir un curriculum vitæ à Golf Canada. Golf Canada s'assurera que cette personne recevra la formation et/ou l'orientation qui lui permettront de remplir son rôle.

Ces personnes doivent se conformer aux politiques suivantes de Golf Canada :

- Politique de reconnaissance et de prévention des mauvais traitements de Golf Canada
- Politique de reconnaissance et de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence
- Code de déontologie de Golf Canada
- Politique de confidentialité de Golf Canada

Niveau1 (N1) : Responsabilités à risque faible

Le filtrage de personnes à ce niveau de risque comprend au moins l'un des éléments suivants, sans compter les mesures de préfiltrage.

1. Formulaire de demande

Le formulaire de demande est un outil efficace pour relayer des informations détaillées (par exemple, description des tâches), amasser des données sur la compétence d'un(e) candidat(e), souligner des nécessités spécifiques de filtrage et obtenir la permission de procéder à des vérifications de sécurité. Comme remplir un formulaire de demande n'est peut-être pas pratique pour le personnel et les bénévoles travaillant dans des tournois organisés par Golf Canada, un curriculum vitæ peut être une solution de rechange. Cependant, le recours au formulaire de demande et/ou un Code de déontologie signé est recommandé dans la mesure du possible.

2. Formation

Un bénévole ou membre du personnel bien formé est plus apte à assumer ses responsabilités et à se conformer à la présente politique. Pour réduire encore davantage les risques, Golf Canada peut, durant la période de formation, donner un net aperçu de toute politique pertinente. Une séance d'orientation ou de

formation permet aussi au personnel et aux bénévoles qualifiés d'observer les personnes dans un « contexte de travail », ce qui rend plus efficace la procédure de filtrage.

3. Supervision

Tous les bénévoles et membres du personnel doivent être l'objet d'une supervision à intervalles réguliers. Ce principe s'applique particulièrement aux personnes assumant des responsabilités à risque élevé. La présence d'un superviseur, qu'il soit membre du personnel ou bénévole, crée une atmosphère qui décourage les actes inappropriés.

Niveau 2 (N2) : Responsabilités requérant des vérifications d'aptitude

Le filtrage de personnes à ce niveau de risque comprend au moins l'un des éléments de N1 ainsi que les suivants :

1. Vérification d'aptitude

Pour assumer certaines responsabilités dans un tournoi organisé par Golf Canada, une personne doit donner une preuve supplémentaire de son aptitude et avoir un casier judiciaire vierge. Cette vérification n'est pas forcément reliée à l'objectif principal de la présente politique, mais la nature des responsabilités contient un niveau de risque élevé, d'où la nécessité d'un dossier plus étoffé. Une vérification d'aptitude prend le plus souvent la forme d'un certificat (dossier de conducteur) qui est fourni par la personne ou obtenu par Golf Canada, et ce avant que la personne n'assume ses responsabilités.

Niveau 3 (N3) : Responsabilités à risque élevé

Le filtrage de personnes à ce niveau de risque comprend au moins l'un des éléments de N1 ainsi que les suivants :

1. Vérification du casier judiciaire

Les personnes qui supervisent directement un jeune (19 ans et moins), qui sont en interaction régulière avec un jeune ou qui sont en position d'autorité face à un jeune, ou qui travaillent dans un secteur vulnérable ou qui sont des gestionnaires de la trésorerie peuvent être requis de soumettre à Golf Canada une vérification de casier judiciaire. La personne sera prévenue de la nécessité de cette vérification dès le début du processus de demande d'emploi. Le simple fait d'exiger une vérification de casier judiciaire indique à tous (bénévoles, membres du personnel, partenaires, compétiteurs, parents, tuteurs) que Golf Canada entend appliquer avec diligence sa politique de filtrage des bénévoles et des membres du personnel lors des tournois qu'elle organise. La vérification de casier judiciaire sera soumise à Golf Canada avant que la personne n'assume ses responsabilités.



1. Si la personne est déjà en possession d'une vérification de casier judiciaire valide (émise moins d'un an avant l'événement en question présenté par Golf Canada), elle doit en soumettre un exemplaire aux Ressources humaines de Golf Canada.
 2. Si la personne n'est pas en possession d'une vérification de casier judiciaire valide, elle doit en obtenir une grâce au service de vérification de casier judiciaire de Golf Canada, BackCheck.
 3. Le directeur des règles, des compétitions et du statut d'amateur de Golf Canada fournira aux Ressources humaines les noms et les informations de contact des personnes qui ont besoin d'une vérification à leurs événements chaque année avant le 1^{er} mars.
 4. Les Ressources humaines de Golf Canada transmettront un courriel standard aux personnes indiquant qu'il a été déterminé que leur poste au sein d'un événement tenu par Golf Canada requiert une vérification de casier judiciaire. Ce courriel précisera à la personne qu'un deuxième courriel suivra, ce dernier transmis par BackCheck, et qui fournira des instructions sur la manière et le lieu où remplir une vérification de casier judiciaire en ligne (Appendice 4).
 5. Les vérifications de casier judiciaire de BackCheck sont conformes à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE). Les vérifications de casier judiciaire se fondent sur les renseignements détenus par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC).
 6. Les résultats de la vérification de casier judiciaire seront soumis en toute confidentialité aux Ressources humaines de Golf Canada dans un délai de 24 heures de la soumission en ligne. Les Ressources humaines de Golf Canada détermineront si les résultats de la vérification de casier judiciaire compromettent ou confirment l'admissibilité de la personne pour occuper le poste en question. Si la personne n'est plus admissible, elle en sera avisée par les Ressources humaines de Golf Canada. Si les résultats confirment l'admissibilité de la personne, les Ressources humaines de Golf Canada informeront le directeur des règles, des compétitions et du statut d'amateur que la personne a le feu vert.
 7. Une fois qu'un bénévole ou membre du personnel a soumis une vérification de casier judiciaire et que Golf Canada lui a permis d'assumer des responsabilités dans l'un de ses tournois, ladite vérification sera valide pendant cinq ans à partir de la date de son émission.
-

APPENDICE 4

COURRIEL-TYPE DE FILTRAGE

La façon d'obtenir une vérification de casier judiciaire sera normalisée partout au Canada. Cet appendice n'est qu'un guide et un modèle en vue de permettre à Golf Canada de fournir aux individus un courriel qui leur permettra d'obtenir une vérification de casier judiciaire en vertu de la présente politique.

Bonjour <<Nom>>,

Le poste (bénévole ou rémunéré) que vous sollicitez nécessite une vérification de casier judiciaire, conformément à la Politique de filtrage du personnel et des bénévoles de Golf Canada parce que {CHOISIR UN ÉLÉMENT} vous superviserez directement une jeune personne (19 ans et moins), un secteur vulnérable ou la gestion de la trésorerie}.

À ce titre, vous devez obtenir une vérification de casier judiciaire avant de prendre vos fonctions au sein de Golf Canada.

Comment procéder :

1. Si vous avez une vérification de casier judiciaire qui a été émise dans les 12 mois avant l'événement présenté par Golf Canada, vous pouvez en soumettre un exemplaire à Golf Canada (1333 Dorval Drive, Suite 1, Oakville, ON, L6M 4X7, Aux soins de : Ressources humaines), de manière à vous conformer à la politique de filtrage de Golf Canada.
2. Si vous n'avez pas de vérification de casier judiciaire émise avant 12 mois de l'événement, **vous devez remplir la vérification de casier judiciaire en ligne par le truchement de BackCheck**, un service pratique et confidentiel de vérification de casier judiciaire. Un courriel vous sera transmis par BackCheck qui vous fournira les instructions sur la manière de procéder. Le coût de cette vérification sera assumé par Golf Canada.

Les résultats de votre vérification de casier judiciaire seront transmis au service des Ressources humaines de Golf Canada, qui les conservera en toute confidentialité.

Si vous avez des questions, veuillez contacter _____, titre, Ressources humaines, Golf Canada, au 1-800-263-0009, p. xxx.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter nos salutations cordiales,

Ressources humaines de Golf Canada
Titre
Golf Canada



golfcanada.ca
